



Date de dépôt : 6 août 2024

Rapport

de la commission des affaires sociales chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2023

Rapport de Thierry Oppikofer (page 3)

Projet de loi (13456-A)

approuvant le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2023,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport d'activité

Le rapport d'activité des Etablissements publics pour l'intégration pour l'année 2023 est approuvé.

Rapport de Thierry Oppikofer

La commission des affaires sociales a étudié cet objet lors de ses séances des 14 et 21 mai 2024. Les travaux ont été menés sous la présidence de M^{me} Ana Roch. M^{me} Laure Delieutraz, secrétaire générale adjointe du DCS, et M. Clément Magnenat, secrétaire scientifique de la commission, ont assisté à ces séances. Les procès-verbaux ont été pris par M^{mes} Lara Tomacelli et Alexia Ormen. Le rapporteur remercie ces personnes de leur excellent travail et de l'aide apportée à la commission.

Audition de M. François Abbé-Decarroux, président du conseil d'administration, et de M^{me} Magali Ginet Babel, directrice générale – EPI

Après avoir rappelé que l'organigramme des EPI se divisait traditionnellement en deux grands pôles qui s'occupent de toute la partie accompagnement, à savoir les services socioprofessionnels et les services socio-éducatifs, M^{me} Ginet Babel passe en revue les réalisations des EPI en 2023. Les EPI ont pour vocation l'intégration des personnes en situation de handicap, ainsi que leur réadaptation et leur insertion professionnelle.

Concernant la partie socio-éducative, on dénombre 407 places d'hébergement, 115 places de centre de jour (lieux où sont proposées des activités éducatives pour les personnes accueillies, permettant le maintien des habiletés sociales et pédagogiques), et 25 places particulières louées par les EPI avec un accompagnement spécifique. La directrice relève aussi l'accompagnement à domicile, avec le suivi de 92 personnes en 2023 pour favoriser une autonomie maximale dans la vie quotidienne.

Concernant les services socioprofessionnels, elle mentionne deux axes : d'abord les activités en atelier. Elle insiste sur l'importance de maintenir un équilibre économique dans les activités des ateliers, avec une qualité et un délai de prestation répondant aux attentes des clients. Il est crucial de maintenir une rentabilité et une productivité systématiques pour garantir la diversification des activités professionnelles, ce qui permet d'offrir un large éventail de choix avec 40 métiers représentés. Il y a actuellement 26 ateliers et 2 boutiques, avec 388 places en emploi adapté. Les personnes travaillent sous contrat de travail de droit privé et représentent au total 388 places pour 476 collaborateurs en emploi adapté dans divers environnements. La volonté des EPI est de proposer différentes façons de participer à la vie sociale, que ce soit dans les ateliers des EPI, sur le marché ordinaire ou dans les entreprises, avec un accompagnement adapté pour permettre à chacun de participer.

La présentation aborde ensuite la réévaluation de l'orientation et de la formation, avec 1291 personnes suivies l'année dernière. Au total, l'effectif global est de 1476 personnes, y compris les collaborateurs en emploi adapté, qui bénéficient d'un accompagnement en ressources humaines et dans d'autres domaines.

En résumé, la présentation met en avant les efforts persistants des EPI pour offrir un environnement d'accueil de qualité, ainsi que la volonté de diversifier les types d'accueil, la recherche continue en hébergement et en centre de jour, et la création d'un centre de compétence au sein des EPI. Il y a également une réflexion continue sur les bonnes pratiques institutionnelles, notamment en matière d'accompagnement, avec des commissions de collaborateurs experts qui rencontrent la direction régulièrement pour remonter les besoins du terrain et proposer des solutions adaptées. Enfin, l'importance de la bienveillance institutionnelle, du développement durable et de l'inclusion des personnes dans toutes les activités des EPI est soulignée.

M. Abbé-Decarroux indique avoir été nouvellement élu président et rejoint les propos tenus par M^{me} Ginet Babel.

Une députée (S) se demande si, en 2024, il serait envisageable d'associer les familles au pôle d'expertise, non seulement en tant que partenaires de collaboration, mais en tant que véritable pôle d'expertise regroupant les parents et les proches aidants des personnes concernées. Elle demande également quelles mesures sont prises pour faire face aux cas complexes, notamment liés au vieillissement. Par ailleurs, y a-t-il une augmentation de la demande d'accueil à temps partiel ?

M^{me} Ginet Babel pense aux familles, mais aussi aux « pairs-aidants ». Elle explique que, depuis l'année dernière, les EPI ont engagé une « paire-aidante » et envisagent d'en engager une deuxième. Ils ont travaillé sur la collaboration et l'expertise des familles en développant un référentiel de bonnes pratiques. Les proches aidants sont représentés au sein de l'organe décisionnel par un représentant sur quinze membres.

Concernant les cas complexes et le besoin de personnel, des démarches ont été entreprises pour renforcer l'encadrement. Elle évoque une demande que les EPI ont formulée au département et qui a été acceptée pour un résident nécessitant l'accompagnement de deux personnes. Elle pense qu'il est important d'évaluer les situations au cas par cas. M. Abbé-Decarroux remarque que les EPI ont prévu les défis auxquels le secteur est confronté en matière de recrutement de travailleurs sociaux, notamment en embauchant des apprentis ASSC qu'ils ont formés. M^{me} Ginet Babel précise que, depuis plus d'un an, aucune personne n'étant pas en possession d'un CFC n'a été engagée.

Une députée (S) souhaite en savoir plus sur la complexité de certaines situations et sur le taux d'absentéisme du personnel. Il lui est répondu que le taux d'absentéisme, qui se situe entre 9,8% et 10%, est assez élevé. Ce taux n'est pas uniquement lié à la complexité de la situation, d'où l'importance d'une analyse approfondie pour comprendre les autres facteurs en jeu. Concernant les « pairs-aidants », elle souligne qu'il s'agit de personnes formées qui présentent des profils similaires à ceux des usagers de l'institution. En posant des questions et en faisant des propositions, ils provoquent des réflexions et des ajustements nécessaires.

Une députée (LC) note que les comptes des EPI sont déficitaires année après année. Il lui est répondu qu'une grande réflexion est en cours en raison des difficultés liées à la non-prévisibilité du nombre de mandats reçus. Une grande partie des revenus provient de l'AI, mais l'AI ne garantit aucun revenu fixe. Les EPI sont surpris du faible nombre de jeunes orientés vers eux, alors que leur secteur est spécifique aux jeunes. Quant à la situation financière, elle est assez tendue. Il faut parfois puiser dans les fonds propres pour les travaux.

M. Abbé-Decarroux note qu'en comparant les comptes de 2023 à ceux d'il y a cinq ans, la situation s'est assainie. Il y a quatre ans, le déficit était de plus de 2 millions de francs, alors qu'il n'est maintenant que de 300 000 francs. Certes, il y a encore un déficit, mais, sur un budget de 150 millions de francs, cela reste relativement modeste, surtout pour une entreprise sociale autonome.

La même députée (LC) évoque le plan stratégique de 2022, notamment en ce qui concerne la situation du handicap et la façon dont cela a déjà été implémenté dans l'institution. Les EPI sont-ils intégrés dans la deuxième phase de réflexion ?

M^{me} Ginet Babel explique que les éléments relevés dans le plan stratégique semblent s'intégrer à ce qu'ils ont déjà mis en place, en se concentrant surtout sur les situations complexes. Pour le reste, M^{me} Ginet Babel ne croit pas que les EPI aient été intégrés à ce stade.

Un député (S) se demande pourquoi les EPI n'arrivent pas à restreindre leur taux d'absentéisme. Il lui est répondu qu'une étude approfondie est en cours. Il est primordial de renforcer la formation interne et d'encourager le travail d'équipe. A une question du même député (S), la directrice répond que les prix des produits des EPI doivent suivre les prix du marché, sinon cela poserait des problèmes pour les milieux économiques. Une entreprise pourrait alléguer une concurrence déloyale de la part des EPI qui mènent des activités concurrentes, relève M. Abbé-Decarroux. Cependant, il remarque qu'il n'existe pas d'article spécifique dans la loi sur les EPI traitant de cette question. On peut considérer cette volonté comme une politique des EPI pour maintenir une concurrence loyale.

Audition de MM. Daniel Schweizer, socio-éducateur, délégué syndical SIT représentant du personnel au CA des EPI, et William Chaparro (SIT), ainsi que de M^{me} Rita Rizzello (SSP)

La présidente annonce que la commission a reçu un complément d'information du DCS. Le département rappelle que le renouvellement du plan stratégique du handicap se construit en deux étapes, sous forme de deux volumes. Le premier concernait l'évolution de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap en institution et à domicile, c'est pourquoi notamment les EPI avaient été associés à son élaboration. Le second volume visera à définir les conditions et les actions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique inclusive en matière de handicap et s'adressera à la population dans son ensemble. Les EPI n'ont donc pas été spécifiquement mobilisés, mais ils ont néanmoins participé aux ateliers de concertation qui se sont déroulés en automne 2023.

M. Schweizer précise qu'il n'y a pas de commission du personnel aux EPI, mais une délégation syndicale, ce qui explique que les trois auditionnés soient syndiqués. Selon lui, le rapport d'activité reflète la réalité, du moins en termes de chiffres, mais il manque la question des absences et de leurs motifs. Les syndicats trouvent que les réponses données par la direction vont dans le bon sens, mais pensent qu'il y a encore des aspects à améliorer, notamment le pool de remplacement, qui n'existe pas aux ateliers.

M. Chaparro déclare que le taux d'absentéisme se maintient autour de 11%. Les syndicats pensent que la direction a mis en place des moyens pour assurer un meilleur suivi des collaborateurs absents. Il signale que, si le taux d'absentéisme reste important, c'est parce que le travail de terrain est lourd. Il rappelle que les EPI se sont développés, que plusieurs structures ont été ouvertes durant l'année 2023 et que davantage de personnel a été engagé.

Une députée (S) demande quelles seraient les pistes d'amélioration à mettre en place par rapport à la lourdeur des situations et à la complexité de la prise en charge pour apporter un peu de soutien aux équipes.

M. Chaparro pense que la formation est primordiale à tous les niveaux (ASE, maîtres d'atelier, maîtres socioprofessionnels, technique, nettoyage, etc.). Il est important que chaque collaborateur puisse se former afin d'effectuer le meilleur accompagnement pour les personnes prises en charge. Il est également important que les EPI prennent la mesure de l'importance au niveau du *management*, ce qu'ils font de plus en plus. Le personnel a des retours réguliers avec la direction. Les syndicats constatent qu'il y a non seulement une envie de mieux former le personnel, mais aussi de mieux l'accompagner au niveau de l'organisation du travail.

M. Chaparro évoque, à titre d'exemple, l'appartement « UPSA » au sein des Résidences de La Combe, qui accueille deux résidents considérés comme les plus compliqués des EPI au niveau de l'accompagnement. Selon lui, il faut continuer à proposer des formations plus adaptées à ce type de situation, mais aussi permettre aux professionnels d'avoir des espaces en dehors des prises en charge pour pouvoir partager leur ressenti.

M. Schweizer précise que les syndicats réclament un meilleur soutien dans l'encadrement de situations difficiles. La direction a partiellement répondu à cet aspect en mettant en place une cellule émotionnelle de *débriefing*, ainsi qu'en mobilisant davantage de personnes au sein du pool de remplacement qui sont attribuées au secteur avec les cas les plus lourds. Il indique qu'il y a entre 1 et 2 millions de francs dévolus aux auxiliaires qui sont des remplaçants, mais pas des collègues formés. S'il existe une réponse de la direction aux urgences avec l'engagement d'auxiliaires, les syndicats réclament un renforcement des collègues formés qui connaissent les structures et les personnes.

Concernant la formation, **un député (MCG)** demande si la formation des socio-éducateurs est adaptée à ce qu'ils vivent sur le terrain aujourd'hui. Les jeunes sont-ils préparés à ce qu'ils voient sur le terrain ou ne sont-ils pas prêts à être confrontés à des cas aussi complexes ?

M. Chaparro indique que les jeunes éducateurs qui arrivent au sein des EPI témoignent d'une motivation importante, c'est du moins ce qu'il a pu constater. Il a aussi pu constater une envie d'accompagner le mieux possible les personnes, mais surtout de mieux comprendre le handicap.

A une question **d'un député (UDC)** citant l'exemple d'une institution vaudoise qui connaîtrait selon lui moins d'absentéisme, les auditionnés répondent que chaque besoin est très différent et que le degré d'autonomie n'est pas le même partout. Voilà une dizaine d'années, le canton de Vaud proposait une approche assez différente de celle de Genève. Par exemple, la contention était assez fréquente, ce qui n'était pas le cas à Genève. Certaines personnes handicapées ont changé de canton pour cette raison. Elle ne sait pas si cet aspect a évolué, mais la contention était plus importante dans certaines structures du canton de Vaud, notamment pour la population autiste.

Discussion interne et votes

L'entrée en matière du **PL 13456** est acceptée à l'unanimité.

Le groupe PS soutiendra ce PL. Il trouve intéressant d'avoir pu auditionner les représentants du personnel et d'entendre les besoins ainsi que les moyens qui seront éventuellement demandés à l'avenir pour accompagner cette population.

Le groupe PLR acceptera également ce PL. Les EPI effectuent un travail indispensable pour la société et la communauté genevoise. Le groupe PLR tient à les remercier de ce travail qui est particulièrement difficile.

Le groupe Le Centre abonde dans ce même sens. Le problème du taux d'absence qui ne régresse pas est lié non pas aux conditions de travail, mais à la population accueillie et à la pénibilité de cette prise en charge. Concernant la formation, il y a encore de grands défis. Enfin, on n'a pas senti d'animosité entre le personnel et la direction, plutôt une recherche commune de solutions.

Le groupe MCG soutiendra également ce PL et en profite pour souligner l'important travail effectué par ces professionnels.

Le groupe les Vert-e-s votera en faveur de ce PL. Il tient à attirer l'attention des commissaires sur ces questions lors du budget 2025, car un soutien supplémentaire pourrait être nécessaire (p. ex. en lien avec le pool de remplacement).

Le groupe LJS soutiendra également ce PL et tient à remercier le travail effectué par le personnel des EPI, qui est exemplaire. Il pense qu'il serait intéressant de consulter le programme de formation des étudiants de la HETS, afin de savoir si cette formation est adaptée aux défis des futurs éducateurs.

Le groupe UDC soutiendra ce PL, car il s'agit d'un rapport d'activité passé. Néanmoins, le groupe UDC trouve ce taux d'absentéisme effrayant et se demande s'il est exclusivement lié aux raisons évoquées lors de la présente séance.

2^e débat

Article unique : pas d'opposition, adopté

3^e débat

Mis aux voix, le **PL 13456** est adopté à l'unanimité des présents :

Oui :	14 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non :	–
Abstentions :	–

La commission des affaires sociales invite donc les membres du Grand Conseil à adopter ce projet de loi.